

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2013

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Christian LAVIELLE, délégué aux finances, présente le compte administratif 2012, faisant apparaître un excédent global de fonctionnement de 335 818,37 € et un budget d'investissement équilibré à 1 334 847,79 €.

BUDGET 2013

Les élus votent à l'unanimité le maintien des taux.

Le prévisionnel du budget primitif 2013 affiche, à taux d'imposition constant, des dépenses de fonctionnement ramenées à 1 557 129, 37 € pour un prévisionnel de recettes estimées à 1 642 311,00 €.

M. LAVIELLE présente le budget d'investissement, équilibré en dépenses et recettes à 1 427 842,97 €.

BUDGET LOTISSEMENT

Le conseil approuve le compte administratif 2012 du lotissement « le pré fleuri », réalisé en régie et vote le budget prévisionnel 2013, équilibré à niveau de 208 995,00 € entre les dépenses et les recettes.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le conseil décide, comme chaque année, de verser un acompte aux associations les plus importantes, à savoir 3200 € pour le Football Club, 3500 € pour l'Harmonie et 1250 € pour MSL.

Par ailleurs, il est voté une subvention de 500 € à la bibliothèque correspondant au solde 2012.

VOIRIE

Le conseil mandate le maire pour signer avec l'agglomération une convention relative aux modalités de versement des fonds de concours voirie

LOGEMENTS VACANTS

Conformément à l'article 106 de la loi de finances du 29 décembre 2012, et dans les conditions prévues à l'article 1407 bis du Code des Impôts, le conseil décide de ramener de 5 à 2 ans la période à partir de laquelle tout logement vide d'occupation sera soumis à la taxe d'habitation.

PERIMETRE PREMPTION EPF QUARTIER DE LA PLACE

Le conseil avait déjà délibéré sur un périmètre dit « de veille ».

A la demande de l'Etablissement Public Foncier, il est voté un périmètre d'intervention à l'intérieur duquel les agents de l'EPF procéderont à la négociation foncière.

PREMPTION RUE DE LA PLACE

Le conseil mandate le maire pour exercer le droit de préemption sur le logement cadastré AD 437 (17 rue de la place) et sur ses dépendances (AD 429 et AD 431), pour un montant de 30 000 €.

POLE GARE

Le maire rappelle que la problématique des pôles gare initiée par le Conseil Régional présente intérêt de décliner d'une manière concrète la volonté de densifier les abords des gares pour encourager l'accès des ménages au Transport Collectif et en particulier au TER.

Il constate, dans le cas de la gare de Jeumont-Marpent (puisque'il s'agit bien d'un équipement commun) que la commune de Marpent a été oubliée du périmètre d'intérêt communautaire, alors que notre centre-bourg est à proximité immédiate de la gare et qu'il fait l'objet d'un projet de restructuration.

Au vu de ces différents éléments, le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite de l'agglomération l'élargissement du périmètre d'intérêt communautaire du pôle gare au centre-bourg.

TARIFS REPAS DES AINES

Le repas des aînés étant pris en charge par la mairie, l'assemblée vote les tarifs pour les extérieurs (27 €), celui des accompagnants (20 €) et celui des enfants de moins de 10 ans (10 €), gratuité pour les marpentois de plus de 62 ans.